



**Procès-verbal de la réunion à Lausanne les 4, 5 et 6 juillet 2014 – Hôtel de la Paix
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROMOTION
ET PUBLICITÉ**

Présents :

M^{me} Cécile FAYE (SEN), Présidente

M. Donald K. ANTHONY Jr (USA), représentant du Comité exécutif

M. Ali BELHAHJ (TUN), Membre

M. Carl BORACK (USA), Membre

M^{me} Elena GRISHINA (RUS), Membre

M. Victor Sergio GROUPIERRE (ARG), Membre

M. Reno MAROLT (CRO), Membre

M. Nikolay Ivanov MATEEV (ISL), Membre

M. Rigoberto MOREJON LLANES (CUB), Membre

M^{me} Hilary PHILBIN (GBR), Membre

M. Gianandrea NICOLAI (ITA), Membre et secrétaire de la réunion

M. Frédéric PIETRUSZKA (FIE-FRA), Secrétaire général

M^{me} Nathalie RODRIGUEZ (FIE-FRA), CEO

M. Krisztian KULCSAR (FIE-HUN), Directeur du département Sport

M^{me} Asimina TSELLOU (FIE-GRE), Responsable médias

1. Bienvenue et avant-propos de la Présidente de la Commission PP de la FIE.

La présidente Cécile Faye ouvre la réunion de la Commission PP à 9 h 00 et remercie tous les membres de la Commission PP pour leur présence. Elle demande à M. Donald K. Anthony, représentant du Comité exécutif de la FIE, de faire part des salutations du Comité exécutif de la FIE. M. Donald Anthony salue les participants à cette réunion et rappelle quelques-unes des activités que le Comité exécutif a lancé la saison dernière.

2. Présentation et validation du programme.

Les membres de la Commission écoutent la présentation du programme par la présidente et approuvent le contenu et le calendrier proposés.

Mme Asimina Tsellou justifie l'absence de M. Maxim Paramonov. Elle lui rendra compte dans le détail de toutes les discussions qui se tiendront pendant les travaux de la Commission PP.

La Commission PP prend note de cette absence mais regrette de ne pas avoir l'occasion de rencontrer le nouveau Directeur du département CMTV, au début de la nouvelle organisation des bureaux de la FIE en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014.

3. Projet L'escrime en blanc.

Mme Nathalie Rodriguez présente une mouture du projet.

La version définitive sera présentée à Kazan, à l'occasion des Championnats du monde Seniors. Le document sera ensuite adressé à tous les membres de la Commission PP.

Ce projet a pour but d'introduire des tenues et du matériel d'escrime colorés ; la proposition consiste en la création d'un groupe de travail composé au minimum de neuf personnes et qui sera chargé de rédiger des propositions spécifiques.

La Commission PP apprécie que sa contribution ait été sollicitée en amont et s'est réjouie que l'une des propositions qu'elle avait formulées en 2013 ait été acceptée.

La Commission PP approuve les objectifs du projet de même que l'approche générale exposée par M^{me} Nathalie Rodriguez.

Tous les membres de la Commission PP apporteront leur contribution en fonction de leur expérience ; la Commission PP a nommé M. Carl Borack représentant de la Commission au sein de ce nouveau groupe de travail.

4. Actions et propositions.

La Commission Promotion et Publicité décide de restructurer ses travaux en rédigeant un nouveau document décrivant :

- Les propositions de la Commission PP soumises au Comité exécutif de la FIE ;
- Les mesures à prendre par la Commission PP ;
- Les demandes adressées au siège de la FIE.

La version définitive de ce document est jointe.

5. Proposition de modifications du règlement et des Statuts.

La Commission Promotion et Publicité examine et discute les propositions qu'elle a reçues.

La version définitive du document est fournie en pièce jointe.

6. Département Sport.

La Commission PP écoute le compte rendu par M. Frédéric Pietruszka et M. Krisztian Kulcsar de la récente réorganisation des bureaux de la FIE.

Ces derniers décrivent notamment le nouveau département Sport et ses activités.

7. Nouveau nom de la Commission.

La Commission Promotion et Publicité propose de changer son nom en « **Commission Promotion, Marketing et Développement** » et demande au Comité exécutif de voter cette proposition lors du prochain Congrès.

8. Nouvelles missions de la Commission PP.

La Commission Promotion et Publicité propose de remplacer les missions énumérées dans les Statuts par de nouvelles missions correspondant à ses activités actuelles, en collaboration avec le nouveau département CMTV. (Voir les documents joints).

9. Plan sur deux ans pour les médias.

La Commission Promotion et Publicité demande au département CMTV de bien vouloir partager son plan stratégique.

10. Prochaine réunion de la Commission PP.

La Commission Promotion et Publicité décide que sa prochaine réunion se tiendra à Rome le **jeudi 20 novembre** au soir, soit la veille du Congrès 2014 de la FIE.

La réunion de la Commission PP s'achève le dimanche 6 juillet.

Mme Cécile Faye, la présidente, et M. Donald Anthony, représentant du Comité exécutif, remercient tous les membres pour leur participation active.

La présidente de la Commission PP
Cécile Faye

Le Secrétaire de la réunion
Gianandrea Nicolai

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS CONGRÈS 2014

Soumises à la Commission PP

Propositions du Comité exécutif

Proposition 1

Motivation : Si la proposition concernant les Championnats du monde Cadets est votée par le Congrès, il est nécessaire de :

Supprimer les références aux Championnats du monde Cadets dans les articles suivants :

Règles d'organisation :

o.4, o.34, o.35. o.48, o.71 (titre et article), index alphabétique. Table des matières

Règlement technique

t.42.3 iv), t.45.4 b)

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE.

Voir la motivation de la Proposition de modification des statuts, Proposition du Comité exécutif, Proposition 1.

Propositions reportées en 2013

Propositions de la Fédération hongroise d'escrime

Proposition 1

Motivation : Il s'agit juste d'une clarification de la règle existante, à savoir que le tireur ne devrait être pénalisé d'un mètre que s'il franchit la limite latérale de la piste des deux pieds.

t. 17.9

La remise en garde, à la distance, pour **sortie latérale des deux pieds**, peut placer le combattant fautif au-delà de la ligne arrière et entraîner une touche.

Avis du groupe de travail (Commissions Règlements, Arbitrage, Promotion, Conseil des entraîneurs) en charge de la révision des propositions reportées en 2013 : Favorable si modifié comme suit :

La remise en garde, à la distance, pour sortie latérale de la piste **d'un ou des deux pieds** peut placer le combattant fautif au-delà de la ligne arrière et entraîner une touche.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES à l'avis du groupe de travail.

Proposition 2

Motivation : Il s'agit juste d'une clarification de la règle existante, à savoir que le tireur ne devrait être pénalisé d'un mètre que s'il franchit la limite latérale de la piste des deux pieds.

t.28.1

Si un tireur franchit une limite latérale **des deux pieds**, il recule d'un mètre à partir du point de sortie et s'il sort pendant qu'il attaque il doit revenir à la place où il a commencé son attaque puis reculer encore d'un mètre (mais cf. t.29).

Avis du groupe de travail (Commissions Règlements, Arbitrage, Promotion, Conseil des entraîneurs) en charge de la révision des propositions reportées en 2013 : Favorable si modifié comme suit :

Si un tireur franchit une limite latérale **d'un ou des deux pieds**, il recule d'un mètre à partir du point de sortie et s'il sort pendant qu'il attaque il doit revenir à la place où il a commencé son attaque puis reculer encore d'un mètre (mais cf. t.29).

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES à l'avis du groupe de travail.

Proposition 3

Motivation : Il s'agit juste d'une clarification de la règle existante, à savoir que le tireur ne devrait être pénalisé d'un mètre que s'il franchit la limite latérale de la piste des deux pieds.

t.102

Si un tireur franchit une limite latérale **des deux pieds**, il recule d'un mètre à partir du point de sortie et s'il sort pendant qu'il attaque il doit revenir à la place où il a commencé son attaque puis reculer encore d'un mètre.

Avis du groupe de travail (Commissions Règlements, Arbitrage, Promotion, Conseil des entraîneurs) en charge de la révision des propositions reportées en 2013 : Favorable si modifié comme suit :

Si un tireur franchit une limite latérale **d'un ou des deux pieds**, il recule d'un mètre à partir du point de sortie et s'il sort pendant qu'il attaque il doit revenir à la place où il a commencé son attaque puis reculer encore d'un mètre.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES à l'avis du groupe de travail.

Propositions reportées en 2013

Propositions de la Fédération russe d'escrime

Proposition 4

Motivation : Une plus grande variation des substitutions pendant une rencontre par équipes, permettant de plus nombreuses tactiques de la part des entraîneurs par rapport au règlement précédent, rehaussera grandement l'intérêt des spectateurs pour ce qui se passe sur la piste.

o.44.10

a) Au cours d'une rencontre, le capitaine d'une équipe peut demander le **remplacement** d'un tireur par le tireur remplaçant nommé désigné avant le début de la rencontre. Cette substitution ne pourra se faire qu'après la fin d'un relais. ~~Le tireur remplacé ne pourra plus revenir pendant cette rencontre, même en cas d'accident ou en cas de force majeure, pour remplacer un tireur en piste.~~ Le tireur remplacé peut tirer encore une fois pendant cette rencontre aux fins de remplacer un tireur, sauf lorsque le remplacement initial est intervenu pour raisons médicales. **L'annonce du changement** d'un équipier, qui doit être notifié par l'arbitre au Directoire technique et au capitaine de l'équipe adverse, devra se faire **avant le début du relais précédant le prochain relais du tireur remplacé.**

Avis du groupe de travail (Commissions Règlements, Arbitrage, Promotion, Conseil des entraîneurs) en charge de la révision des propositions reportées en 2013 :

Offrir une plus grande flexibilité réduira le risque d'abandon d'une équipe pour cause de blessure et conférera au capitaine d'équipe une plus grande latitude pour prendre des décisions tactiques. Dans le même temps, il a été estimé qu'il n'était pas souhaitable que deux tireurs s'opposent à deux reprises lors d'une même rencontre par équipe.

Favorable si modifié comme suit :

Au cours d'une rencontre, le capitaine d'une équipe peut demander le remplacement d'un tireur par le tireur remplaçant nommé désigné avant le début de la rencontre. Cette substitution ne pourra se faire qu'après la fin d'un relais. **Néanmoins, le tireur qui a été remplacé peut tirer encore une fois pendant cette rencontre, mais uniquement aux fins de remplacer le tireur qui l'a initialement remplacé. Ce deuxième remplacement n'est pas autorisé si le premier remplacement est intervenu pour l'une des raisons énoncées à l'article o.44.11. Aucun autre remplacement n'est autorisé, Le tireur remplacé ne pourra plus revenir pendant cette rencontre,** même en cas d'accident ou en cas de force majeure, pour remplacer un tireur en piste. L'annonce du changement d'un équipier, qui doit être notifié par l'arbitre au Directoire technique et au capitaine de l'équipe adverse, devra se faire avant le début du relais précédant le prochain relais du tireur remplacé.

NB : Le groupe de travail a fait remarquer que si elle devait être acceptée, cette modification ne pourrait être appliquée lors des Jeux Olympiques.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Toutes les situations envisageables ne sont pas bien expliquées.

La Commission Promotion donne son accord de principe. Suggestions de tester cette nouvelle règle lors de la Coupe du monde Juniors par équipe 2014/2015.

Propositions reportées en 2013

Propositions de la Fédération américaine d'escrime

Proposition 5

Proposition de modification du Règlement pour les épreuves régissant la « passe avant » au sabre (règle t.75.5)

Motivation : La règle en vigueur a occasionné un nombre croissant de difficultés pour les escrimeurs, les arbitres, les entraîneurs ainsi que les spectateurs. Cette règle n'est pas suffisamment claire pour permettre à l'arbitre de déterminer quand il y a eu dépassement ; la limite au-delà de laquelle il y a faute étant délicate à apprécier avec exactitude. Le problème se pose davantage lors de la visualisation des enregistrements vidéo car la position fixe de la caméra offre une perspective faussée ; il est encore plus difficile de déterminer la position relative du talon du pied arrière ainsi que des orteils du pied avant. Par conséquent, face à cette

confusion, le dépassement ou non de pied lors d'actions fait l'objet de nombreux désaccords, de plus en plus fréquents, et le recours aux enregistrements vidéo ne s'avère pas aussi efficace qu'il devrait l'être pour résoudre ces désaccords.

La règle en vigueur stipule qu'il y a dépassement lors d'un mouvement vers l'avant lorsque « le pied arrière dépasse complètement le pied avant ». Cela signifierait qu'il y a dépassement lorsque le talon du pied arrière dépasse le bout des orteils du pied avant. Mais lorsque cela se produit, la partie inférieure des jambes ainsi que les chevilles sont déjà passées l'une devant l'autre, et un petit pas, même infime, est alors possible. En effet, l'escrimeur peut, en effectuant de petits pas, avancer sur la piste sans enfreindre la règle. Le changement proposé a pour but de remédier à ces problèmes.

La règle en vigueur est également difficile à appliquer pour l'arbitre lorsqu'il est dans le feu de l'action car il est difficile de déterminer à quel moment précis le talon du pied arrière dépasse les orteils du pied avant. La formulation proposée stipule qu'un dépassement a lieu lorsque le talon du pied arrière dépasse le talon du pied avant. Cet alignement des parties du corps devrait être plus facile à observer pour l'arbitre, que ce soit en direct durant l'action ou lors de la visualisation de l'enregistrement vidéo, et facilite également l'application de la règle.

Résumé: Le changement proposé vise à réduire les ambiguïtés quant à un éventuel dépassement interdit du pied au sabre, en déterminant de façon précise la limite au-delà de laquelle il y a dépassement.

RÈGLE t.75.5 EN VIGUEUR :

5. La flèche et tout mouvement vers l'avant du pied arrière qui dépasse complètement le pied avant est interdit. Toute infraction entraînera les sanctions prévues pour les fautes du 1^{er} groupe (cf. t.114, t.116 et t.120). La touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. Par contre, la touche portée correctement par l'adversaire sera comptée.

RÈGLE PROPOSÉE :

5. La flèche et tout mouvement vers l'avant du talon du pied arrière qui dépasse le talon du pied avant est interdit. Toute infraction entraînera les sanctions prévues pour les fautes du 1^{er} groupe (cf. t.114, t.116 et t.120). La touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. Par contre, la touche portée correctement par l'adversaire sera comptée.

RÈGLE PROPOSÉE, AVEC INDICATION DES MODIFICATIONS :

5. La flèche et tout mouvement vers l'avant du **talon du** pied arrière qui dépasse ~~complètement~~ le **talon du** pied arrière est interdit. Toute infraction entraînera les sanctions prévues pour les fautes du 1^{er} groupe (cf. t.114, t.116 et t.120). La touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. Par contre, la touche portée correctement par l'adversaire sera comptée.

Avis du groupe de travail (Commissions Règlements, Arbitrage, Promotion, Conseil des entraîneurs) en charge de la révision des propositions reportées en 2013 : Favorable.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES à l'avis du groupe de travail.

Propositions de la Commission des Règlements

Proposition 1

Motivation : Mise à jour des articles concernant le logo aux Championnats de zone.

t.45.4

- b) Port de la tenue nationale **et du logo** (cf. m.25.3). Application comme suit :
- Championnats du Monde **Seniors et** ~~et Championnats du Monde~~ Juniors/Cadets, tous les matches, en poule, en élimination directe et en rencontre par équipe ;
 - En individuel :** Compétitions de la Coupe du Monde Senior ~~individuelles et Championnats de Zone Seniors, tous les matches, en poule et en élimination directe;~~
 - Par équipes :** Compétitions de la Coupe du Monde ~~par équipes et~~ **Championnats de Zone Seniors**, tous les matches dans toutes les rencontres;

En cas de violation des points ci-dessus :

Pour les compétitions mentionnées dans les points i) et iii) ci-dessus, l'arbitre éliminera le tireur fautif qui ne pourra plus participer à l'épreuve.

Pour les compétitions mentionnées dans le point ii) ci-dessus, l'arbitre sanctionnera le tireur fautif d'un carton rouge (articles t.114, t.117, t.120, 2^{ème} groupe). Par contre, le tireur fautif a le droit de rester en piste et de tirer le match concerné.

~~La même sanction est également applicable pour absence de nom et de nationalité réglementaire sur le dos de la veste dans les compétitions de la Coupe du monde Juniors et dans les compétitions de la Coupe du Monde Seniors individuelles avant le tableau de 64, et dans les Championnats de Zone.~~

Avis des Commissions Arbitrage et Promotion et du Conseil des entraîneurs : Favorable.

NB : Recommandation : dans le règlement en anglais, remplacer l'expression « Open Championships » par l'équivalent en français de « Championnats Seniors ».

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Proposition 2

Motivation : Mise à jour des articles concernant le logo national et la nationalité é dans le dos aux Championnats de zone.

Faute 0.1 dans t.120.

Absence de nom **et nationalité** sur le dos, absence de **logo national** ou de la tenue nationale quand obligatoire, aux Championnats du Monde, aux Coupes du Monde par équipes **et aux Championnats de Zone par équipes.**

Avis des Commissions Arbitrage et Promotion et du Conseil des entraîneurs : Favorable.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Proposition 3

Motivation : Mise à jour des articles concernant le logo national et la nationalité dans le dos aux Championnats de zone.

Faute 2.4 dans t.120

Absence de nom **et nationalité** sur le dos, absence de **de logo national** ~~de tenue nationale~~ quand obligatoire, aux Coupes du Monde et Championnats de Zone individuels

Avis des Commissions Arbitrage et Promotion et du Conseil des entraîneurs : Favorable.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Proposition 4

Motivation : Après l'incident à Londres, il y a une proposition de changer le Règlement pour que les millisecondes soient visibles sur le chronomètre et que l'arbitre contrôle le chronométrage dans la dernière minute. Il y a une proposition initiale de Swiss Timing pour que la commande "Allez" soit donnée par la machine.

Propositions de la Commission :

- Les chronomètres montrant les 100èmes de secondes devraient être introduits,
- L'arbitre devrait pouvoir manuellement revenir au temps précédent avec la précision du 100ème de seconde
- L'arbitre devrait opérer le chronomètre pendant la dernière minute,
- La télécommande pour l'arbitre devrait être simplifiée pour être plus facile à manipuler ; elle devrait fonctionner selon les ondes radio et non pas le signal IR,
- Toute commande orale devraient être données par l'arbitre et non pas par la machine
- L'introduction de ce système devrait être faite pas à pas, en commençant par les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques.

Avis des Commissions Arbitrage et Promotion et du Conseil des entraîneurs : Favorable. Ces propositions doivent être soumises à la Commission SEMI pour approbation et élaboration des textes correspondants pour le Règlement.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Propositions de la Fédération iranienne d'escrime

Proposition 1

Motivation : Étant donné que le règlement des Championnats de zone n'est pas clairement spécifié dans le Règlement d'organisation, nous proposons d'ajouter le chapitre suivant afin que tout le monde puisse accéder facilement aux règles.

CHAPITRE 9

CHAMPIONNATS DE ZONE DE LA FIE

- o.94 Ces compétitions sont ouvertes à tous les membres affiliés des quatre zones ci-dessous de la FIE :**
- a) Afrique
 - b) Amériques
 - c) Asie-Océanie
 - d) Europe
- o.95** Les compétitions de zone officielles de la FIE qui sont organisées sous ce titre sont les suivantes (cf. a.d.9.4) :
- a. le Championnat annuel de zone senior
 - b. le Championnat annuel de zone junior
- Programme des compétitions**
- o.96**
- 1. Le programme du Championnat **de zone senior** se compose de **douze** épreuves, six individuelles et six par équipes : fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin.
 - 2. Le programme du Championnat **de zone junior** se compose de **douze** épreuves (six individuelles et six par équipes) : fleuret masculin, fleuret féminin, épée masculine, épée féminine, sabre masculin et sabre féminin.
- Inscriptions aux compétitions**
- o.97** Aux championnats **de zone seniors et juniors**, les inscriptions aux épreuves individuelles se limitent à **quatre tireurs** par genre, par arme et par pays, et à une équipe par genre, par arme et par pays (cf. a.d.9.4).
Une équipe se compose de trois tireurs, avec ou sans remplaçant (cf. o.42, o.82.b, t.86.5.ii).
- o.98** L'**inscription nominative** des tireurs juniors, des équipes et de tout remplaçant éventuel participant à chaque épreuve doit être effectuée **sur le site de la FIE** au plus tard 7 jours avant l'épreuve (minuit heure de Lausanne) (cf. o.54).
- Formule des compétitions**
- o.99** Mis à part les détails ci-après, les règles générales des chapitres 5 et 6 concernant les poules et l'élimination directe s'appliquent.
Pour les compétitions senior et junior :
- 1. Épreuves individuelles**
 - a) Aucun tireur exempt ;
 - b) Utilisation du classement de la FIE pour les épreuves individuelles ;
 - c) 1 tour de poules pour éliminer 20 à 30 % des tireurs, puis un tableau d'élimination directe.
 - 2. Épreuves par équipes**
 - a) Les **quatre premières équipes** seront placées dans le tableau d'élimination directe en fonction du classement officiel actuel des équipes de la FIE (cf. o.86) ; les autres équipes seront placées dans le tableau par tirage au sort par groupes de deux.
Les **équipes qui ne figurent pas dans le classement de la FIE** prendront les dernières places du tableau, et seront séparées par tirage au sort.
 - b) Le **tableau sera composé** en fonction du classement des équipes inscrites, au plus tard une heure après les quarts de finale de l'épreuve individuelle.
 - c) Toutes les places du tableau, **jusqu'à la 16^e place seront disputées**. À partir de la 17^e place, les équipes seront classées, par tour de tableau, par leur place d'entrée dans le tableau (cf. o.43).
- o.100** Il y aura deux médailles de bronze pour les tireurs classés troisièmes des épreuves individuelles, et huit médailles de bronze pour les équipes classées troisièmes des épreuves par équipes.
- Officiels techniques et arbitres**
- o.101** **Directoire Technique :**
L'organisation technique est assurée par un directoire technique composé de **trois** membres de diverses nationalités, dont un doit représenter le pays organisateur (cf. o.57).
Délégués de la FIE :
- o.102** Le Comité exécutif de la FIE désigne les officiels suivants :
- 1. Le **Président** du directoire technique est nommé par le Comité exécutif de la FIE.
 - 2. Un membre de sa Commission **d'arbitrage** (provenant de l'extérieur du continent).
- Délégués de la zone :**
- o.103** Le Comité exécutif de la Confédération de zone désigne les officiels suivants :
- 1. Un membre du Directoire technique provenant du pays organisateur ;

2. Un membre du Directoire technique ;
3. Un membre de la Commission **SEMI** ;
4. Un membre de la Commission **d'arbitrage** ;
5. Un membre de la Commission **médicale**.

Arbitres

- o.104** 1. L'arbitrage au Championnat de zone est effectué par les arbitres de la zone, **licenciés de la FIE**, qui ont été **choisis par le Comité exécutif de la FIE** sur proposition de la Commission d'arbitrage.
2. La FIE invite **deux arbitres neutres** provenant d'autres zones.
 3. Les frais de voyage, de repas et d'hébergement des arbitres sont pris en charge par le comité organisateur, qui en retour reçoit tous les frais d'inscription.
 4. Les arbitres doivent **assister à la réunion des arbitres** qui a lieu la veille du Championnat de zone.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Demander l'examen final de la Commission Règlements.

Proposition 9

Une proposition pour o.83

Motivation :

1. *Étant donné que de nos jours la plupart des compétitions de la FIE ont tant de participants que nous avons un tableau d'élimination directe préliminaire de 128, et même parfois un tableau de 256.*
2. *Pour reconnaître les efforts des perdants du tableau d'élimination directe préliminaire de 64.*
3. *Pour diminuer le nombre de tireurs marquant 0 point dans le classement individuel officiel de la FIE. Si on analyse le classement officiel actuel à l'épée masculine (13/02/2014), nous constatons que 327 tireurs seulement ont des points, alors que 670 tireurs n'ont aucun point ; en d'autres termes, ils ont 0 point, ce qui est un facteur critique pour notre classement.*

Par conséquent, pour avoir un classement plus logique et plus équitable, nous proposons d'ajouter un nouveau point au barème des points de l'article o.83.3, comme suit :

Barème des points

2. a) Le classement sera fait sur la base du **pointage suivant** :

1 ^{er} place	32 points
2 ^e place	26 points
3 ^{es} places <i>ex æquo</i>	20 points
5 ^e à 8 ^e places	14 points
9 ^e à 16 ^e places	8 points
17 ^e à 32 ^e places	4 points
33 ^e à 64 ^e places	2 points
65 ^e à 96 ^e places	1 point

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Proposition 10

Une proposition pour o.11

o.11. Les épreuves individuelles peuvent être organisées :

- a) Par élimination directe, avec la formule mixte** comprenant un tour de poules éliminatoire et un tableau d'élimination directe préliminaire, puis un tableau principal d'élimination directe de 64 tireurs pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe.
- b) Par élimination directe, avec la formule mixte** comprenant un tour de poules éliminatoire, puis un tableau d'élimination directe pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe.
- c) Par élimination directe formule intégrale.** (Cette formule, applicable aux Jeux Olympiques, figure en annexe).

Motivation: *Comme il est évident dans cet article, on ne peut utiliser que 3 types de formules dans les compétitions officielles de la FIE. Mais étant donné que de nos jours le nombre de compétitions a augmenté, et que le niveau des compétitions qui sont sous la supervision de la FIE a beaucoup changé, nous proposons d'améliorer cet article en fonction des besoins actuels des compétitions officielles de la FIE.*

Tout d'abord, examinons les compétitions actuelles de la FIE :

1. Championnat du monde senior
2. Coupes du monde seniors
3. Grand prix
4. Championnat du monde junior
5. Coupes du monde juniors
6. Championnats de zone
7. Championnat du monde cadet
8. Compétitions satellites
9. Masters
10. Jeux Olympiques
11. Jeux régionaux

Nous savons que les formules utilisées dans plusieurs des compétitions susmentionnées ne sont pas les mêmes ; par conséquent nous allons regrouper les formules actuelles, et du même coup, nous allons y ajouter les formules que nous proposons.

o.11. Les épreuves individuelles peuvent être organisées :

- a) **Par élimination directe, avec la formule mixte avec exemption (Championnat du monde senior, Coupes du monde seniors et Grand Prix)** comprenant un tour de poules éliminatoire et un tableau d'élimination directe préliminaire, puis un tableau principal d'élimination directe de 64 tireurs, **comprenant 32 tireurs exemptés**, pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe.
- b) **Par élimination directe, avec la formule mixte sans exemption (Championnat du monde junior, Coupes du monde juniors et Championnats de zone)** comprenant un tour de poules éliminatoire, puis un tableau d'élimination directe pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe.
- c) **Par élimination directe, avec la formule mixte selon le classement (Championnat du monde cadet)** comprenant un tour de poules éliminatoire, puis un tableau d'élimination directe pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe, basé sur le Championnat du monde cadet de l'année précédente et sur le classement officiel junior en vigueur de la FIE.
- d) **Par élimination directe, avec une formule mixte avec 2 tours de poules (compétitions satellites)** comprenant 2 tours de poules éliminatoires, puis un tableau d'élimination directe pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe.
- e) **Par élimination directe formule intégrale (Masters)** comprenant un tableau d'élimination directe pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe.
- f) **Par élimination directe formule intégrale (Jeux Olympiques)** comprenant un tableau d'élimination directe pour qualifier 8 ou 4 tireurs pour une finale en élimination directe, avec un match pour la troisième place.
- i) Aucune formule, à l'exception de celle pour les Jeux olympiques, ne comporte un match pour la troisième place.

De plus, étant donnée la situation actuelle qui se produit généralement dans les compétitions ayant peu de participants, nous proposons aussi le sous-article suivant :

ii) **Chaque fois que dans une compétition du groupe (a) le nombre de tireurs ne permet pas d'organiser un tableau d'élimination directe préliminaire, il n'y aura pas d'exempts dans cette compétition.**

Dans certaines autres compétitions, notamment dans les compétitions juniors, nous rencontrons souvent le problème que trop de tireurs ne sont pas classés, même si certains d'entre eux sont très bons ; aussi, pour être justes et équitables, nous proposons le sous-article suivant :

iii) **Chaque fois que dans une compétition le nombre de tireurs non classés excède le nombre de tireurs classés, la compétition comportera deux tours de poules préliminaires.**

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Néanmoins, dans les compétitions de la Coupe du Monde Junior, le Directoire Technique devra se montrer vigilant car, si le nombre des participants est élevé, notamment dans les épreuves épée et fleuret, il sera difficile de programmer et de faire tirer les rencontres sur une seule journée.

Propositions de la Fédération suédoise d'escrime

Proposition 3

Mise en place d'un cycle pour le programme olympique, basé sur le principe de l'égalité des sexes et de l'égalité entre les différentes armes (o.48.1)



Motivation: La situation dans laquelle il y a dix médailles d'or attribuées à l'escrime aux Jeux olympiques perdure depuis 2004, et il n'y a aucune indication que ce nombre de médailles va augmenter. Jusqu'à ce jour, le Congrès a pris sa décision en ce qui concerne le programme olympique trois ans à l'avance (p. ex. en novembre 2013 pour les Jeux olympiques de Rio de 2016). C'est manifestement trop tard pour permettre aux athlètes et aux fédérations nationales de préparer et planifier leurs activités d'une manière structurée.

Par conséquent, il est souhaitable d'établir clairement dans nos règlements le cycle du programme olympique, afin d'assurer une stabilité et une équité entre les différents sexes et les différentes armes.

La fédération suédoise d'escrime propose de continuer le cycle appliqué lors des Jeux olympiques de Beijing, de Londres et de Rio de Janeiro.

Programme des épreuves

o.48.

1. Le programme des épreuves d'escrime aux **Jeux Olympiques** comporte actuellement 10 épreuves. Tant que la situation ne permet pas d'organiser 12 épreuves, le programme des compétitions par équipes aux Jeux Olympiques varie de telle façon, que chaque année olympique, deux armes n'y figurent pas. Pour les armes ne figurant pas dans le programme olympique, la FIE organisera des Championnats du Monde.

Le cycle des compétitions par équipes sera :

Premiers Jeux Olympiques : Fleuret féminin, fleuret masculin, épée féminine, sabre masculin. (Au sabre féminin et à l'épée masculine, la FIE organisera des Championnats du Monde par équipe.)

Deuxièmes Jeux Olympiques : Fleuret féminin, épée masculine, sabre féminin, sabre masculin. (Au fleuret masculin et à l'épée féminine, la FIE organisera des Championnats du Monde par équipe.)

Troisième Jeux Olympiques : Fleuret masculin, épée masculine, épée féminine, sabre féminin. (Au fleuret féminin et au sabre masculin, la FIE organisera des Championnats du Monde par équipe.)

Tout changement du cycle ci-dessus ou du nombre des épreuves doit être approuvé par le Congrès.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS CONGRÈS 2014

Soumises à la Commission Promotion

Propositions du Comité exécutif

Proposition 1

Motivation : Pour rendre les Championnats du Monde plus faciles à organiser et plus courts, et pour trouver plus facilement des organisateurs. En effet, l'organisation des Championnats du Monde cadets et juniors est trop lourde et la FIE ne trouve pas d'organisateur, ou alors seulement un seul organisateur à la dernière minute. Par ailleurs, la FIE n'a pas d'épreuves de Coupe du Monde cadets, alors que les confédérations, ou certaines confédérations, organisent des circuits cadets ouverts à toutes les fédérations.

1.1 MISSION

La F.I.E a pour objet :

a) d'organiser les Championnats du Monde seniors, ainsi que les Championnats du Monde juniors, cadets et vétérans ;

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

1 vote OUI, 9 votes NON et 1 abstention.

La Commission Promotion estime qu'il est utile de conserver les Championnats du Monde cadets pour les raisons suivantes :

- ils constituent une opportunité, pour les jeunes tireurs de moins de 17 ans qui représentent l'avenir de l'escrime, de se réunir et de se mesurer ;
- pour permettre aux fédérations nationales moins coutumières des épreuves d'escrime de pouvoir présenter leurs athlètes lors de Championnats du Monde ;

- pour obtenir de leur ministère des Sports national des subventions qui seront consacrées à la préparation des tireurs les plus jeunes ;
- si elle obtient de bons résultats aux Championnats du Monde cadets, une fédération nationale bénéficie d'un considérable retour publicitaire en faveur de l'escrime dans son pays ainsi que d'une contribution financière émanant des sponsors et du ministère des Sports.

La Commission estime que les frais importants liés au respect du Cahier des Charges expliquent la grande difficulté de trouver des candidats à l'organisation des Championnats du Monde.

Pour limiter les frais supportés par les organisateurs locaux, la Commission Promotion propose, pour les Championnats du Monde cadets :

- de rendre facultatif l'utilisation du système sans fil, et non obligatoire ;
- de rendre facultatif l'utilisation du système de consultant vidéo, et non obligatoire ;
- de permettre la réduction du nombre d'arbitres et l'augmentation du nombre des arbitres issus du pays organisateur ;
- et recommande fortement d'utiliser les frais d'hôtels officiels et des frais d'inscription révisés.

Proposition 17

Motivation : Pour harmoniser avec les articles relatifs aux commissions et aux conseils.

5.5.3

Le Comité Exécutif donne les grandes lignes des travaux ~~des Commissions et~~ des Congrès et supervise les travaux des commissions. À cet effet, il s'efforcera de s'informer, par tous les moyens possibles, sur les vues, les tendances et les desiderata des groupements affiliés.

Il fixe les lieux et les dates des réunions des Congrès, Commissions et Conseils.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

La Commission Promotion estime que la principale réunion annuelle doit être décidée par le Comité Exécutif. Néanmoins, une réunion supplémentaire peut être décidée par le Président de la Commission.

Le Comité Exécutif doit fixer les grandes lignes des travaux de la Commission.

Proposition 18

Motivation : Dans la plupart des fédérations internationales, les Championnats du Monde sont attribués par le Comité exécutif. Le Comité exécutif inspecte chaque candidature, et est donc parfaitement au courant de la situation de chaque candidature. Ces dernières années, les organisateurs ont dû attendre jusqu'à la tenue du Congrès pour se voir attribuer les Championnats du Monde, dans certains cas, 4 mois seulement avant le début de l'événement.

5.5.10

Le Comité Exécutif doit examiner les candidatures pour l'organisation des Championnats du Monde et ~~les Championnats du Monde Seniors~~, Juniors et ~~Gadets~~ Vétérans, et éventuellement des autres compétitions officielles de la F.I.E. Il attribuera l'organisation au candidat le plus pertinent et qui convient le mieux et fait ensuite, sur ces candidatures, un fera rapport de sa décision au prochain Congrès.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Proposition 24

Motivation : Clarification du texte actuel.

6.1 LES COMMISSIONS

Les commissions de la FIE sont des entités techniques. Le Comité exécutif consulte les commissions à propos de toutes les questions nécessaires.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

La Commission Promotion estime que la formulation proposée n'est pas claire.

Le terme « technique » peut avoir différentes significations et la Commission Promotion rappelle que ses membres ont été élus par le vote du Congrès électif qui se réunit tous les quatre ans.

L'adjectif « nécessaires » doit être remplacé par « en relation avec ».

Proposition 25

Motivation : Afin de clarifier les responsabilités des membres du Comité exécutif délégués dans les commissions, et également d'ouvrir les réunions aux experts qui proposent leurs services à la FIE.

6.2.3

Le Comité Exécutif délègue un de ses membres dans chaque Commission afin de surveiller ~~d'établir le lien entre eux~~ et de coordonner les travaux des Commissions (cf. 5.5.7).

Le Président de la FIE peut, ~~avec l'accord du Comité Exécutif et~~ après consultation du ~~Président de la Commission~~ Secrétaire général et de la CEO, avoir des experts appropriés impliqués dans les travaux des commissions.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

La Commission Promotion estime que la formulation proposée n'est pas correcte.

La Commission Promotion considère que la relation entre le Comité Exécutif et les Commissions, en vertu des Statuts et des règlements, doit être décrite en employant des termes différents. Le Président de la Commission doit être consulté.

Proposition 26

Motivation : Afin de clarifier les règles relatives aux dépenses, et d'harmoniser avec l'article 6.2.3.

6.4.3

Les Commissions doivent admettre aux séances de travail les auteurs (ou leurs représentants) des propositions présentées et inscrites à l'ordre du jour du Congrès par le Comité Exécutif de la F.I.E. Cette présence de l'auteur ou de son représentant est limitée à la discussion de ladite proposition. Les dépenses relatives à cette participation sont à la charge des personnes responsables des propositions, ou de leurs représentants. Les commissions doivent aussi admettre à leurs réunions toute personne désignée par le Président de la FIE.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Il convient en effet de préciser clairement que les frais sont supportés par la F.I.E. dans le cas où la personne a été expressément invitée.

La situation est tout autre si la personne a demandé à participer aux travaux de la Commission et que cette personne a été acceptée.

Proposition 30

Motivation : Les rapports sont d'abord étudiés par le Comité exécutif qui donne alors son opinion finale en fonction des recommandations des commissions.

6.5.5 La Commission de Promotion et Publicité

Dernier paragraphe :

Elle présente au Comité exécutif un rapport, qui sera soumis au Congrès, sur toutes les propositions qui lui ont été soumises. La rédaction définitive des décisions prises par le Congrès doit être confiée à la Commission des Règlements ou à la Commission Juridique, s'il y a lieu, pour accord du Comité Exécutif.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

La Commission Promotion estime qu'elle doit poursuivre comme elle l'a fait jusqu'à présent.

Proposition 36

Motivation : Conséquence de la proposition 18 et même Motivation.

10.2.1

Candidatures pour des Championnats du Monde toutes catégories

a) Chaque année, les candidatures pour l'organisation des Championnats du Monde des années suivantes doivent parvenir au siège de la F.I.E. trois ans avant l'année d'organisation, accompagnées d'un dossier exposant les conditions techniques et financières, pour être inscrites à l'ordre du jour du Congrès, dans les délais prévus par les Statuts pour une inscription à l'ordre du jour.

b) Lors de la présentation de sa candidature, la Fédération devra présenter un dossier complet conforme aux directives de la F.I.E. et prendre devant le **Comité Exécutif Congrès** l'engagement de respecter le cahier des charges et ses obligations financières.

c) Lorsque le **Comité exécutif Congrès** aura accordé les Championnats du Monde à une fédération membre, le Président de la Fédération organisatrice et, le cas échéant, l'organisateur lui-même, signeront un protocole faisant état de leur parfaite connaissance du cahier des charges et de leurs obligations financières.

d) Le **Comité Exécutif Congrès** désigne **au moins** 2 ans à l'avance, la fédération membre à laquelle l'organisation de ces Championnats sera confiée, en précisant la date et le lieu où ils seront disputés.

~~e) Dans le cas où, faute de candidature, le Congrès n'aura pu désigner une fédération suivant le processus précédent, le Comité Exécutif de la F.I.E. peut désigner lui-même une fédération pour l'organisation de ces Championnats, s'il reçoit une ou plusieurs candidatures après le Congrès.~~

f) Le Comité Exécutif a les mêmes pouvoirs en cas de défaillance de la fédération membre régulièrement désignée par le Congrès et, en cas de tout acte discriminatoire de la part d'une Fédération organisatrice.

~~g) En outre, le Congrès acceptera les candidatures à l'organisation non-groupée des Championnats juniors et des Championnats cadets.~~

h) Chaque année, les candidatures pour l'organisation des Championnats du Monde vétérans des années suivantes doivent parvenir au siège de la FIE **au moins** deux ans avant l'année d'organisation.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Voir la proposition 18, les Propositions de modification des statuts, les Propositions du Comité exécutif.

Proposition 37

Motivation : Conséquence de la proposition 1 et même motivation

10.2.2

Participation aux Championnats du Monde

Une fédération qui n'est pas à jour de ses obligations financières envers la FIE la veille à midi de l'ouverture d'un Championnat du Monde (~~cadet~~, junior, senior et vétéran) ne peut pas participer à ce Championnat du Monde, sauf en cas de dérogation motivée accordée par le Comité Exécutif.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Proposition 38

Motivation : Pour utiliser la même terminologie.

10.3

LES CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS

10.3.1 Règlements généraux

Des championnats officiels dénommés « Championnats du Monde **seniors** » sont disputés annuellement, entre le 15 juillet et le 15 août, sous les auspices de la F.I.E.

Remplacer « Championnats du Monde » par « Championnats du Monde seniors » dans 10.3.2, 10.3.3, et 10.3.4.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

Proposition 39

Motivation : Conséquence de la proposition 1 et même motivation

10.1 ÉPREUVES OFFICIELLES DE LA F.I.E.

10.1.1 Les épreuves officielles de la F.I.E. comprennent les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde **seniors**, les Championnats du Monde juniors ~~et cadets~~, les Championnats du Monde vétérans, les compétitions de la Coupe du Monde individuelle et par équipes (candidature à la catégorie A, catégorie A, Grand Prix, satellites) et de la Coupe du Monde junior, les Championnats de zone, ainsi que les Masters, les

Super Masters s'il y a lieu, toute épreuve de qualification pour les Jeux Olympiques et toute autre compétition désignée par le Congrès de la F.I.E.

10.1.2 Pour ces épreuves officielles, ont priorité les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde **seniors** et les Championnats du Monde juniors **et-cadets**. Aucune autre compétition officielle de la même catégorie d'âge ne peut avoir lieu aux mêmes dates qu'eux, ni être organisée à des dates telles qu'elles empêchent un tireur de participer à ces Championnats.

10.4 LES CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS **ET-CADETS**

10.4.1 Règlements généraux

Sont disputés annuellement **ensemble** sous les auspices de la F.I.E. des Championnats du Monde juniors **et Cadets** comprenant à chaque catégorie d'âge des épreuves individuelles au fleuret, à l'épée et au sabre masculins et féminins. Une épreuve par équipes, suivant les mêmes principes qu'aux Championnats du monde **seniors**, sera disputée en catégorie junior.

Les Championnats du Monde juniors **et-cadets** se déroulent chaque année au cours des deux premières semaines d'avril, sous l'autorité de la F.I.E.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Le mot Cadet ne sera pas supprimé mais nous sommes d'accord pour ajouter le terme Seniors.

Proposition du Conseil Femme et Escrime de la F.I.E.

Proposition 1

Que la représentation minimale des hommes et des femmes au sein du Comité exécutif de la FIE et de toutes les Commissions de la FIE soit augmentée de 20 % au moins à 30 % au moins.

Motivation : En 2007, la Charte olympique a été amendée, si bien qu'elle inclut pour la première fois de son histoire la référence suivante :

« Le rôle du CIO est d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes. »

Règle 2, paragraphe 7 de la Charte olympique, en vigueur à compter du 7/7/2007.

Le mouvement olympique et la communauté sportive dans son ensemble ont mis en œuvre des initiatives visant à favoriser une plus large participation des femmes dans le sport. De plus en plus de sports et de disciplines se sont ouverts aux femmes **de tous niveaux**, et dans la plupart des pays du monde. Au cours des 20 dernières années plus particulièrement, le CIO, en collaboration avec les fédérations internationales de sport (FIS) et les comités organisateurs des Jeux olympiques (COJO), a exercé des pressions pour que les programmes féminins soient plus **étendus** à l'occasion des Jeux olympiques. Ce développement a été renforcé encore davantage suite à la décision du CIO à l'effet que tous les sports souhaitant être inclus au programme des Jeux olympiques doivent inclure des épreuves féminines. Le CIO a également favorisé une inclusion et un engagement plus marqués des femmes à des postes de dirigeants dans le sport en 1981, à l'initiative de l'ancien président Juan Antonio Samaranch, qui souhaitait voir des femmes cooptées à titre de membres du CIO. Suite à cette initiative, 24 des 107 membres du CIO sont des femmes (soit 22,4 %).

Le Comité international olympique (CIO) s'est publiquement engagé à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction au sein du mouvement olympique, y compris au sein du CIO lui-même.

Il y a onze ans, en 2003, le Congrès de la FIE a décidé d'exiger une représentation minimale de 20 % d'hommes et de femmes au sein du Comité exécutif et de toutes les Commissions de la FIE.

Or, depuis 2003, aucune commission (mis à part la Commission médicale et le Comité exécutif, qui dépassent d'une personne le minimum exigé) ne dépasse encore le minimum exigé de 20 % de femmes membres. De plus, si nous voulons favoriser la croissance de l'escrime en ce qui concerne le nombre d'athlètes, il est impératif de soutenir la présence de femmes dans des rôles de direction. C'est la raison pour laquelle de nombreuses fédérations membres de la FIE estiment qu'il est temps de rehausser l'exigence minimale de représentation des deux sexes à 30 %. Ce changement de politique reflète la vision et le souhait de la FIE d'augmenter la participation des femmes dans tous les secteurs de notre sport, et d'assurer que dans son rôle de leadership, la FIE représente de mieux en mieux la famille de l'escrime dans son intégralité, et la société en général.

Changements proposés aux Statuts de la FIE (texte supprimé en **rouge barré, texte ajouté en **bleu**)**

4.3.4 Pour garantir un traitement égal des genres, les femmes et les hommes doivent globalement représenter au moins ~~30 %~~ ~~20 %~~ des membres élus du Comité exécutif. S'il n'y a pas au moins ~~5~~ ~~3~~ personnes de chaque genre parmi les 15 candidats ayant obtenu le plus de voix, le Comité exécutif se composera des ~~5~~ ~~3~~ candidats au Comité exécutif, du genre sous-représenté, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, et des ~~10~~ ~~12~~ candidats de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

S'il y a moins de ~~5~~ ~~3~~ candidats d'un ou l'autre genre, ce dernier sera alors représenté par le nombre de candidats proposés, et le reste du Comité exécutif se composera des candidats de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

4.4.4 Si parmi les 10 premiers membres élus il n'y a pas ~~deux~~ ~~trois~~ membres de chaque genre, la Commission

sera composée des ~~7~~ ~~8~~ premiers membres élus et des ~~deux~~ ~~trois~~ membres de l'autre genre ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi les candidats à la Commission.

Si aucune personne de l'autre genre de s'est portée candidate, les 10 candidats de nationalités différentes ayant le plus grand nombre de voix, seront élus.

Avis de la Commission Promotion : TOUS FAVORABLES.

La Commission Promotion estime que pour certaines commissions de la FIE (Arbitrage et SEMI), il pourrait être important de trouver un nombre approprié de candidates de sexe féminin.

La Commission Promotion invite le Conseil Femme et Escrime à élaborer un plan de développement et une formation destinés aux femmes manifestant un intérêt dans l'un des postes à responsabilité de ces commissions.

Propositions de la Fédération italienne d'escrime

Proposition 2

Motivation :

Ces propositions visent à adapter le nombre de membres de la Commission au nombre de membres du Comité exécutif, qui a été augmenté jusqu'à 15, et aussi à adapter le nombre de membres des commissions au nombre accru de fédérations affiliées.

6.2.1 Les Commissions permanentes, sauf la Commission des Athlètes.

a) Chaque Commission permanente, sauf la Commission des Athlètes, est composée de ~~dix~~ ~~onze~~ membres votants élus par le Congrès.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE

Proposition 3

Motivation :

En ce qui concerne la catégorie d'âge Cadette, la participation à la compétition de zone pourrait suffire, étant bien entendu que si une fédération souhaite qu'un tireur cadet participe à une compétition junior, il sera autorisé à y participer.

De plus, nous devons ajouter que le fait que, sous certains aspects, il pourrait s'avérer plus difficile d'organiser un tournoi comportant ensemble les deux catégories Junior et Cadette qu'un Championnat du monde senior, et par conséquent, exclure la catégorie Cadette rendrait plus courte la durée du Championnat du monde, si bien qu'il serait plus facile de trouver des organisateurs. En ce qui concerne la qualification pour les Jeux olympiques de la jeunesse, elle pourrait se faire par l'entremise de Championnats de zone cadets. Cela rendrait aussi ces compétitions plus intéressantes.

10.1 ÉPREUVES OFFICIELLES DE LA F.I.E.

10.1.1 Les épreuves officielles de la F.I.E. comprennent les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats du Monde juniors ~~et cadets~~, les

Championnats du Monde vétérans, les compétitions de la Coupe du Monde individuelle et par équipes (candidature à la catégorie A, catégorie A, Grand Prix, satellites) et de la Coupe du Monde junior, les Championnats de zone, ainsi que les Masters, les Super Masters s'il y a lieu, toute épreuve de qualification pour les Jeux Olympiques et toute autre compétition désignée par le Congrès de la F.I.E.

10.1.2 Pour ces épreuves officielles, ont priorité les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde et les Championnats du Monde Juniors ~~et Cadets~~. Aucune autre compétition officielle de la même catégorie d'âge

ne peut avoir lieu aux mêmes dates qu'eux, ni être organisée à des dates telles qu'elles empêchent un tireur de participer à ces Championnats.

10.4 LES CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS ~~ET CADETS~~

10.4.1 Règlements généraux

Sont disputés annuellement **ensemble** sous les auspices de la F.I.E. des Championnats du Monde juniors ~~et cadets~~ comprenant à chaque catégorie d'âge des épreuves individuelles au fleuret, à l'épée et au sabre masculins et féminins. Une épreuve par équipes, suivant les mêmes principes qu'aux Championnats du monde, sera disputée en catégorie junior.

Les Championnats du Monde juniors ~~et cadets~~ se déroulent se déroulent chaque année au cours des deux premières semaines d'avril, sous l'autorité de la F.I.E.

Avis de la Commission Promotion : NON FAVORABLE.

Voir l'Motivation de la Proposition de modification des statuts, Proposition du Comité exécutif, Proposition 1.

**COMMISSION PP1 DE LA FIE
PROPOSITIONS - JUILLET 2014**

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PP SUITE À LA RÉUNION DES 4, 5 ET 6 JUILLET 2014		Proposition	Échéance	Observations
1	Nous proposons l'introduction d'informations statistiques et biographiques sur les athlètes lors des événements majeurs, pour le public présent sur site comme pour les téléspectateurs, ainsi que l'intégration des données Internet existantes. En effet, 60 % du processus décisionnel du CIO concernant nos prochains Jeux Olympiques se fondent sur l'audience télévisée (40 %) et sur l'audience Internet (20 %). Les informations pourraient inclure, par exemple, les performances sportives des 2 tireurs, leurs touches favorites, le nombre de leurs pénalités, etc. De brefs éléments biographiques pourraient être diffusés immédiatement avant le début des assauts des finales et pourraient inclure quelques images d'un précédent match. Une référence au site Internet de la FIE pourrait également apparaître à l'écran. (Les questions en suspens sont : Quel logiciel existe-t-il déjà ?, Si cela est trop onéreux, comment cela pourrait-il être réalisé autrement ?, et Qu'est-ce qui se fait dans les autres sports ?).			
2	Nous proposons la production d'un kit du présentateur pour la télévision et/ou la diffusion en direct. Nous devons créer les outils (par exemple, des modèles de « présentation rapide » des athlètes) qui aideront le présentateur à tenir le public informé et concerné. Nous recommandons également l'introduction d'un court séminaire à l'attention des présentateurs , qui serait dispensé par un présentateur sportif professionnel avant le début des compétitions majeures.			
3	Nous proposons la mise en place d'une « boutique » FIE lors des grandes compétitions qui proposera à la vente des produits d'escrime FIE. Ces produits pourraient également être vendus via Internet.			
4	Nous proposons que la FIE élabore un programme semblable au programme « NFL Experience » aux États-Unis (que l'on pourrait appeler, par exemple, « Fencing Experience ») qui permettrait aux spectateurs de s'essayer à l'escrime lors d'une compétition, de rencontrer les plus grands escrimeurs, d'être accompagné par un ambassadeur ou un autre spectateur, et d'acheter un T-shirt ou un souvenir à la boutique de la FIE).			Pour de plus amples informations, consultez le site : wikipedia.org/wiki/National_Football_League_Experience
5	Nous proposons la mise en place d'une Journée Internationale de l'Escrime les ans , afin de promouvoir notre sport.			
6	Nous souhaiterions proposer notre aide au CMTV et aux organisateurs de Rio 2016 afin d'optimiser la vente des billets et de promouvoir le sport en Amérique du Sud.			(Voir les notes de HP en 2013.)
7	Nous proposons l'élaboration d'une version portugaise des explications et du matériel de base de l'escrime qui permettra d'impliquer les spectateurs aux épreuves d'escrime de Rio 2016 et de leur donner l'occasion d'apprécier l'escrime.			
8	Nous proposons le montage d'un film associant d'intéressantes scènes d'escrime issues de films (anciens et modernes) pour le divertissement des spectateurs à Rio. Les droits devront être obtenus mais de nombreux films anciens relèvent désormais du domaine public.			
9	Nous proposons que la FIE sollicite auprès du CIO l'autorisation de nous laisser produire un montage retraçant l'escrime olympique dans l'Histoire, lequel sera diffusé à RIO 2016 avant les épreuves et pendant les pauses.			
10	Nous souhaiterions soumettre à nouveau notre proposition de 2013 concernant la création d'une compétition qui verrait s'affronter les meilleurs tireurs des différentes zones, qui se déroulerait tour à tour dans chacune des zones et qui opposerait les meilleurs tireurs à chaque arme.			
11	Nous proposons que les entraîneurs des tireurs individuels soient récompensés par la remise d'une médaille lors de la cérémonie des médailles des grandes compétitions. Cela pourrait concerner tous les entraîneurs des tireurs médaillés ou, si cela n'est pas réalisable, l'entraîneur du médaillé d'or uniquement.			
12	Nous recommandons en outre l'introduction des drapeaux nationaux sur les masques pour distinguer plus facilement les pays.			
13	Nous recommandons que le Chef du protocole des grands événements soit issu de la Commission PP.			
14	Nous proposons de changer le nom de notre Commission en Promotion, Marketing et Développement.			
15	Nous proposons la mise à jour des statuts ayant trait aux « missions de la Commission PP » afin qu'ils soient plus adaptés à l'époque actuelle.			Voir l'autre feuille (onglet suivant).
16	Nous proposons, à compter de 2015, une exposition d'affiches d'escrime ancienne lors des championnats du monde Seniors et Juniors et des compétitions Grand Prix. (Nous pouvons photographier les affiches et les reproduire).			

**COMMISSION PP DE LA FIE
PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS - JUILLET 2014**

PROPOSITION DE MODIFICATION DU NOM DE NOTRE COMMISSION

Actuellement

PROMOTION ET PUBLICITÉ

Remplacement proposé

PROMOTION, MARKETING ET DÉVELOPPEMENT

PROPOSITION DE MODIFICATION DES MISSIONS DE NOTRE COMMISSION, TELLES QU'ELLES SONT EXPOSÉES DANS LES STATUTS DE LA FIE

Actuellement

La mission de cette Commission consiste à :

- 1 stimuler et coordonner les activités des Fédérations membres pour la **promotion** et le développement de l'escrime
- 2 recommander au Congrès les conditions dans lesquelles le patronage de la F.I.E. sera décerné pour les épreuves internationales
- 3 proposer et surveiller l'application des règles spécifiques aux épreuves de la Coupe du Monde (dites épreuves de catégorie A et Grands Prix) et des Masters
- 4 maintenir le lien **entre** la F.I.E. **et** les Maîtres d'armes

Remplacement proposé

La mission de cette Commission consiste à :

- 1 proposer une expertise professionnelle pour rehausser et améliorer l'image de l'escrime aux yeux de tous les groupes, notamment des partenaires, des publics, des tireurs et de toute la famille de l'escrime
- 2 proposer des innovations et des améliorations au Comité exécutif, notamment en rapport avec la télévision, Internet et le public
- 3 formuler des recommandations à l'attention du Comité exécutif sur tous les sujets liés à la promotion, au marketing et au développement
- 4 contribuer au développement continu de l'escrime dans toutes les zones
- 5 proposer d'apporter des modifications et des améliorations aux sections du règlement administratif et des cahiers des charges en rapport avec la promotion, le marketing et le développement

COMMISSION PP1 DE LA FIE MESURES À PRENDRE - JUILLET 2014

MESURES À PRENDRE PAR LA COMMISSION PP SUITE À LA RÉUNION DES 4, 5 ET 6 JUILLET 2014		Propriétaire	Échéance
1	Fournir ce qui suit à chaque réunion : a) une liste des propositions à l'attention du Comité exécutif, b) une liste détaillée des mesures à prendre par la Commission PP avec mention des propriétaires et des dates, et c) une liste des demandes de la Commission PP au siège de la FIE - ces 3 listes doivent être finalisées et validées avant la fin de la réunion	HP	En cours
2	Point sur les progrès réalisés par PP concernant la liste des mesures à prendre	NM	Tous les mois
3	PP envoie les propositions (avec budget) au Comité exécutif après chaque réunion	CF	2 semaines après la réunion
4	PP nomme un représentant au sein du groupe de travail Habillement avant le produit final	CB	Terminé
5	DA informe PP des mises à jour après chaque réunion du Comité exécutif	DA	1 semaine après la réunion
6	PP ajoute l'« Examen des progrès réalisés » en tant que premier point du programme de chaque réunion	CF	En cours
7	PP valide le procès-verbal à la fin de chaque réunion	GN/Tous	En cours
8	PP se réunit 3 fois par an (sans frais supplémentaires pour la FIE) - la réunion principale à Lausanne comme d'habitude plus 2 réunions supplémentaires lors des Championnats du Monde des catégories jeunes. (Cela vaudra si au moins 7 personnes sont présentes. DA présidera la réunion si CF ne peut être présente.)	CF	En cours
9	PP souhaiterait remonter certains messages au Comité exécutif, notamment : une demande visant à recevoir, de manière générale, davantage de commentaires sur les sujets PP pour lesquels nous avons formulé des recommandations, et une demande de consultation quant aux sujets PP abordés en dehors de la Commission. Il a également été remarqué qu'il serait préférable que MP et BH soient présents lors de la réunion PP si possible.	DA	Prochaine réunion du Comité exécutif en septembre 2014
10	MP a demandé à ce que les éléments PP figurant dans les cahiers des charges pour les Championnats du Monde et les compétitions Grand Prix soient examinés et révisés. CF doit demander à AT ou MP de préciser le champ d'application.	CF/tous	CF doit préciser avant Kazan
11	Asimina Tsellou doit être mise en copie des principaux courriers électroniques circulant au sein de PP.	Tous	En cours
12	Tous doivent se connecter à CMS et informer CF des éventuels problèmes de connexion.	Tous	06.juil.14
13	RM doit saisir les informations dans les procès-verbaux (par ex., occasions de réduire les coûts pour les organisateurs locaux), et rappeler pourquoi voter contre la proposition des Championnats du Monde Cadets.	RM	13.juil.14
14	Propositions 2013 : AT communiquera des informations sur le projet de vidéo explicative. PP doit donner son avis sur le CMS, avec réponse coordonnée envoyée par CF à AT.	CF/tous	3 semaines après réception

COMMISSION PP2 DE LA FIE

MESURES À PRENDRE - JUILLET 2014

15	Propositions 2013 : AT communiquera des informations sur le projet de jeu vidéo. PP doit donner son avis sur le CMS, avec réponse coordonnée envoyée par CF à AT.	CF/tous	3 semaines après réception
16	AT travaille à un plan et un budget marketing. Ils seront transmis à PP pour commentaires avant d'être publiés.	CF/tous	3 semaines après réception
17	AT transmettra le Brand Book Grand Prix et d'autres informations (notamment le plan de communication) émanant du groupe de travail GP à Kazan - PP doit donner son avis.	CF/tous	3 semaines après réception

**COMMISSION PP3 DE LA FIE
MESURES À PRENDRE - JUILLET 2014**

Observations



**COMMISSION PP1 DE LA FIE
DEMANDES AU SIÈGE DE LA FIE - JUILLET 2014**

DEMANDES AU SIÈGE DE LA FIE SUITE À LA RÉUNION DES 4, 5 ET 6 JUILLET 2014				
1	Propositions 2013 : PP demande à être tenue informée des dernières informations concernant la production et la distribution des vidéos des tournois d'escrime à la télévision. AT a accepté de transmettre cette demande à Barna.	AT	Assimina	
2	Propositions 2013 : AT communiquera des informations sur le projet de vidéo explicative pour commentaires de PP.	AT		
3	Propositions 2013 : AT communiquera des informations sur le projet de jeu vidéo pour commentaires de PP.	AT		
4	AT travaille à un plan et un budget marketing. Ils seront transmis à la Commission PP pour commentaires avant d'être publiés.	AT		
5	AT transmettra le Brand Book du Grand Prix et d'autres informations (notamment le plan de communication) émanant du groupe de travail GP à Kazan - PP doit donner son avis	AT		
6	PP souhaite obtenir du CIO un accès limité au film éducatif consacré à l'escrime (animation/capture de mouvement) utilisé à Londres 2012 au début de chaque session. AT a accepté de traiter cette question avec Jochen Farber.	AT		
7	PP demande à ce que nous puissions prendre connaissance des demandes de propositions et des listes de répartition des services externes avant de les envoyer. Nous souhaiterions également avoir connaissance des réponses (pour information uniquement).	CMTV		
8	PP demande à ce que nous puissions avoir accès aux programmes et contrats actuels avec les partenaires. AT a accepté de les communiquer.	AT		
9	PP demande les informations relatives à la billetterie pour Rio 2016. KK a accepté d'envoyer ces informations à CF qui le communiquera à PP.	KK	Kristian	
10	PP souhaiterait demander à CMTV, après Kazan et tous les Championnats du Monde à venir, un compte rendu Repocom contenant des détails sur les partenaires TV et l'audience TV (similaire à celui rédigé après Budapest).	CMTV		
11	PP souhaite demander à CMTV la liste des chaînes de TV habilitées à diffuser.	CMTV		
12	PP souhaiterait rendre sa documentation accessible sur le site Internet de la FIE à l'ensemble des personnes bénéficiant d'une connexion FIE. Cela inclura les programmes, propositions, plans d'action, procès-verbaux, etc.	CMTV		
13	PP souhaiterait demander à Rio 2016 (via les directeurs techniques) si nous pouvons afficher d'anciennes affiches d'escrime sur les murs du site qui accueillera les épreuves d'escrime.	KK	Kristian	
14	PP demande à CMTV de partager avec nous son plan stratégique.	CMTV		